



Ministère des affaires sociales et de la santé  
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social  
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**Sous-direction des carrières, des parcours professionnels  
et de la rémunération des personnels**

Bureau des personnels de la jeunesse et des sports,  
de l'éducation nationale et des instituts spécialisés  
ELV / DRH / SD2 / SD2D

Personnes chargées du dossier :

**Secteur jeunesse :**

Nelly VEDRINE

Tél : 01 40 56 67 71

Christine ACQUART

Tél. : 01 40 56 88 86

**Secteur sport :**

Yves BLANCHOT

Tél. : 01 40 56 78 36

Emeline LE VEUZIT

Tél. : 01 40 56 58 10

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation  
populaire et de la vie associative,

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région  
Mesdames et Messieurs les préfets de département

Copie :

- Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de  
la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- Mesdames et Messieurs les directeurs  
départementaux de la cohésion sociale et de la  
protection des populations
- Mesdames et Messieurs les directeurs  
départementaux de la cohésion sociale
- Mesdames et Messieurs les directeurs de la  
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- Monsieur le directeur de la cohésion sociale, du  
travail, de l'emploi et de la population
- Mesdames et Messieurs les directeurs des  
établissements publics nationaux
- Mesdames et Messieurs les directeurs techniques  
nationaux

**NOTE DE SERVICE N° DRH/SD2D/2014/02** du 2 janvier 2014 relative au renouvellement de  
détachement des personnels techniques et pédagogiques du réseau "jeunesse et sports" au titre de  
l'année 2014.

**Classement thématique :** administration générale

**Résumé :** détachement des personnels techniques et pédagogiques du « réseau jeunesse et  
sport »

**Mots-clés :** les personnels techniques et pédagogiques du « réseau jeunesse et sport »

**Annexes :**

- annexe 1 : demande de renouvellement de détachement dans un emploi conduisant à pension
- annexe 2 : demande de renouvellement de détachement dans un emploi ne conduisant pas à  
pension
- annexe 3 : demande d'intégration
- annexe 4 : calendrier de transmission des demandes.

La présente note de service concerne l'ensemble des agents actuellement détachés au ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative dans des emplois de titulaires ou de contractuels des secteurs sport et jeunesse des services territoriaux et des établissements dont le détachement arrive à expiration en 2014.

Elle a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles s'effectueront le renouvellement de leur détachement ou leur intégration dans le corps des professeurs de sport et des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

Conformément à la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, il vous appartient, avant tout renouvellement de détachement visant la poursuite de la relation de travail que vous avez engagée avec ces agents, de proposer aux fonctionnaires détachés dans le corps des professeurs de sport et des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse **depuis une période d'au moins cinq ans**, une intégration dans l'un de ces corps.

Toutefois, en application des statuts particuliers des professeurs de sport (art 10 du décret n° 85-720) et des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (art 9 du décret n° 85-721), l'intégration peut d'ores et déjà intervenir après deux ans de présence dans le corps, si les deux parties le souhaitent. Par ailleurs l'intégration reste subordonnée à l'accord du fonctionnaire, qui peut faire le choix du renouvellement de son détachement s'il ne souhaite pas faire carrière dans son administration d'accueil.

Par ailleurs, je vous prie de noter que les dispositions de l'article 5 de la loi précitée prévoient le principe de la double carrière propre à la situation de détachement de manière à ce que les avancements obtenus dans un corps ou cadre d'emploi lors de cette période soient pris en compte dans l'autre corps ou cadre d'emploi, à l'expiration du détachement, dès lors que cette prise en compte garantit un reclassement plus favorable à l'agent. En conséquence, la durée du renouvellement du détachement est à nouveau portée à un an afin de permettre la prise en compte plus rapide d'un avancement éventuel qui aurait pu intervenir dans le corps ou cadre d'emploi d'origine.

Vous trouverez en annexe :

- deux notices de **renouvellement** de détachement :
- une demande de renouvellement de détachement dans un emploi conduisant à pension (annexe 1) pour les agents détachés dans un corps technique et pédagogique du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
- une demande de renouvellement de détachement dans un emploi ne conduisant pas à pension (annexe 2) pour tous les autres agents détachés au ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.
- une demande d'**intégration** (annexe 3),
- le calendrier de transmission des demandes (annexe 4).

J'attache du prix à ce que le calendrier indiqué ci-après soit respecté afin d'assurer une meilleure gestion prévisionnelle des effectifs et vous remercie de porter votre avis motivé sur chaque demande de renouvellement.

Pour les Ministre et par délégation,  
le sous-directeur des carrières,  
des parcours professionnels et de la  
rémunération des personnels

Signé

Jean-François CHEVALLEREAU

Annexe 1

secteur JEUNESSE   
secteur SPORT

**DEMANDE DE RENOUELEMENT DE DETACHEMENT  
DANS UN EMPLOI CONDUISANT A PENSION**

NOM DE FAMILLE (*en capitales*) .....  
NOM D'USAGE (*en capitales*) .....  
PRENOMS .....

**ADMINISTRATION D'ORIGINE**

CORPS .....  
GRADE (*classe normale – hors classe – autres*) .....  
ECHELON .....INDICE BRUT .....A COMPTER DU .....

**SITUATION DANS L'ADMINISTRATION DE DETACHEMENT**

CORPS .....  
GRADE (*classe normale – hors classe – autres*) .....  
ECHELON .....INDICE BRUT .....A COMPTER DU .....

**J'ai l'honneur de solliciter, en application des dispositions des articles 45 à 48 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 et de l'article 14 § 1 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 ou des articles 64 à 69 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 mon détachement auprès du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.**

pour exercer les fonctions de

.....  
à (DRJSCS/DDCS/DDCSPP/Etablissement)

.....  
à compter du

.....  
A....., le .....

*Signature de l'agent*

**AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DE L'AGENT**

(directeurs régionaux, directeurs départementaux et directeurs de CREPS, école ou institut)

**AVIS FAVORABLE**

Pour un renouvellement de détachement **d'un an**

**AVIS DEFAVORABLE**

(joindre un rapport dans le cas d'un avis défavorable)

Fait à....., le .....  
Nom, qualité et signature

**FICHE A RETOURNER IMPERATIVEMENT AU BUREAU DRH/SD2/SD2D  
CETTE FICHE NE DOIT EN AUCUN CAS ETRE ENVOYEE DIRECTEMENT  
A L'ADMINISTRATION D'ORIGINE DE L'AGENT**

**Le non-renouvellement des détachements impliquera pour les agents concernés un retour dans leur administration d'origine.**

**Annexe 2**

secteur JEUNESSE   
secteur SPORT

**DEMANDE DE RENOUELEMENT DE DETACHEMENT  
DANS UN EMPLOI NE CONDUISANT PAS A PENSION**

NOM DE FAMILLE (*en capitales*) .....  
NOM D'USAGE (*en capitales*) .....  
PRENOMS .....

**ADMINISTRATION D'ORIGINE**

CORPS .....  
GRADE (*classe normale – hors classe – autres*) .....  
ECHELON .....INDICE BRUT .....A COMPTER DU .....

**J'ai l'honneur de solliciter, en application des dispositions des articles 45 à 48 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 et de l'article 14 § 4 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 ou des articles 64 à 69 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 mon détachement auprès du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.**

pour exercer les fonctions de  
.....  
à (DRJSCS/DDCS/DDCSPP/Etablissement)  
.....  
à compter du  
.....  
A....., le .....

*Signature de l'agent*

<b>AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DE L'AGENT</b> (directeurs régionaux, directeurs départementaux et directeurs de CREPS, école ou institut)	
<b>AVIS FAVORABLE</b>	<b>AVIS DEFAVORABLE</b>
Pour un renouvellement de détachement <b>d'un an</b>	(joindre un rapport dans le cas d'un avis défavorable)
Fait à....., le .....	
Nom, qualité et signature	

**FICHE A RETOURNER IMPERATIVEMENT AU BUREAU DRH/SD2/SD2D**

**CETTE FICHE NE DOIT EN AUCUN CAS ETRE ENVOYEE DIRECTEMENT A  
L'ADMINISTRATION D'ORIGINE DE L'AGENT**

Le non-renouvellement des détachements impliquera pour les agents concernés un retour dans leur administration d'origine.

**Annexe 3**

secteur JEUNESSE   
secteur SPORT

**DEMANDE D'INTEGRATION**

Loi n° 2009-972 du 3 août 2009

Décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport  
Décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation  
populaire et de jeunesse

NOM DE FAMILLE (*en capitales*) .....  
NOM D'USAGE (*en capitales*) .....  
PRENOMS .....

Détaché(e) dans le corps des : .....  
depuis le .....

**ADMINISTRATION D'ORIGINE**

CORPS .....  
GRADE (*classe normale – hors classe – autres*) .....  
.....  
ECHELON ..... INDICE BRUT ..... A COMPTER DU.....

**Je soussigné(e) ..... sollicite mon intégration dans le corps des ..... en application de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et du décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport et du décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse**

pour exercer les fonctions de .....

à (DRJSCS/DDCS/DDCSPP/Etablissement).....

Fait à....., le .....

*Signature de l'agent*

<u><b>AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DE L'AGENT</b></u> (directeurs régionaux, directeurs départementaux et directeurs de CREPS, école ou institut)	
<b>AVIS FAVORABLE</b>	<b>AVIS DEFAVORABLE</b> (joindre un rapport dans le cas d'un avis défavorable)
Fait à....., le .....	
Nom, qualité et signature	

**FICHE A RETOURNER IMPERATIVEMENT AU BUREAU DRH/SD2/SD2D**

## Annexe 4

### CALENDRIER DE TRANSMISSION DES DEMANDES :

- 1) **L'agent** transmet au chef de service (directeur régional, directeur départemental ou chef d'établissement) sa demande de renouvellement de détachement (annexe 1 ou 2 selon le cas) ou sa demande d'intégration au plus tard **le 3 mars 2014**.
- 2) **Le chef de service de l'agent**
  - vérifie l'exactitude des renseignements portés sur la demande,
  - revêt la demande de son visa.

**Si le chef de service est un directeur départemental**, il transmet les notices des agents de son service au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

**Le directeur régional** centralise et transmet l'ensemble des documents accompagnés d'un état récapitulatif visé par ses soins **au plus tard pour le 21 mars 2014** au :

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
Bureau des personnels de la jeunesse et des sports,  
de l'éducation nationale et des instituts spécialisés  
DRH/SD2/SD2D  
14, avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP

**Les directeurs des écoles et des instituts et les directeurs de CREPS** transmettent directement au bureau DRH/SD2/SD2D (adresse ci-dessus) l'ensemble des demandes de renouvellement de détachement ou d'intégration des agents avec leur avis motivé et accompagné d'un état récapitulatif **au plus tard le 21 mars 2014**.

\*\*\*\*\*